



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.14
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

- C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant des
mesures d'urgence
1. Intégration des objectifs économiques, sociaux et
environnementaux

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné le paragraphe 24 de la section C.1 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) à sa ____e séance le ____ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé l'amendement ci-après et a recommandé à l'Assemblée d'adopter le paragraphe ainsi modifié.

Au paragraphe 24, les mots entre crochets ont été remplacés par :

"les soins de santé en matière de reproduction, qui englobent la planification familiale et la santé sexuelle, conformément au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement¹²"

Le texte de la note 12 a été révisé comme suit :

"¹² Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18). Toute référence aux programmes d'action des grandes conférences faite dans le présent rapport doit être considérée de manière conforme à leurs rapports."
